

AFFAIRE N° 18/7. - Construction de 2 plateaux E.P.S. au CHAUDRON S.I.D.R. I et à RUISSEAU BLANC - Autorisation de solliciter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de 4 000 000 de Frs CFA.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 9 MAI 1971 avait eu lieu l'appel d'offres relatif à la réalisation de deux plateaux E.P.S. aux groupes scolaires de Ruissezu Blanc et du Chaudron S.I.D.R. I.

Cet appel d'offres s'étant révélé infructueux, la Municipalité a lancé une consultation d'entreprises.

La S.E.G.E.F.O.M. s'est proposée alors d'exécuter les travaux pour un montant de :

- CHAUDRON S.I.D.R. I.	5 900 000 Frs
- RUISSEAU BLANC	7 756 735 Frs
- somme à valoir pour imprévus, divers	673 265 Frs
T O T A L	14 330 000 Frs

Le financement pourrait être assuré de la façon suivante :

- subvention Jeunesse et Sports	3 000 000 Frs
- subvention Fonds scolaire départemental	1 500 000 Frs
TOTAL pour CHAUDRON S.I.D.R. I	4 500 000 Frs
RUISSEAU BLANC : subvention Jeunesse et Sports	5 830 000 Frs
- total subventions	10 330 000 Frs
- emprunt à contracter auprès de la C.C.C.E.	4 000 000 Frs
TOTAL	14 330 000 Frs

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter de la C.C.C.E. un emprunt de 4 000 000 de Frs CFA pour permettre la réalisation de ces travaux.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à la majorité, Monsieur Gérard LAURET ayant voté contre.